



Le 21 janvier 2019

Start-ups de la mobilité

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) lance officiellement l' « Atelier des Mobilités », son 22^{ème} métier dédié aux nouvelles mobilités

- Le CNPA a créé officiellement le 15 janvier dernier son nouveau métier dédié exclusivement aux start-ups de la mobilité.
- Suite à une matinée de travail autour de 4 workshops à Station F, réunissant les entreprises membres du CNPA, les start-ups du secteur de la mobilité et les pouvoirs publics, l'ensemble des parties prenantes a ainsi abouti à la création de l'« Atelier des Mobilités », le 22^{ème} métier du CNPA.
- L'« Atelier des mobilités » constituera une interface des start-ups pour dialoguer à destination des pouvoirs publics, permettra de développer des synergies entre entreprises traditionnelles et jeunes pousses en faveur de projets innovants, ainsi que d'informer ces entreprises sur les évolutions réglementaires et d'anticiper les besoins émergents des marchés.

Le CNPA, principal mouvement des entrepreneurs de la mobilité, représentant les métiers des services automobiles, lance officiellement son 22^e métier, un espace dédié aux start-ups des nouvelles mobilités. Ce nouveau métier a été pensé comme **un espace de représentation, d'informations, de connexion et de conseil pour les start-ups du secteur.**

Après une introduction du **député Jean-Marc Zulesi** et une présentation des enjeux de la future loi d'orientation des mobilités (LOM) par les représentants du ministère chargé des Transports, l'ensemble des parties prenantes s'est réuni autour d'ateliers pour évoquer les chantiers prioritaires de ce nouveau métier. Start-ups, entreprises membres du CNPA et pouvoirs publics ont ainsi travaillé ensemble sur les besoins, les actions et les priorités de ce nouveau métier.

« Cette initiative est exceptionnelle, elle permet de fédérer les start-ups et de mettre en place un lien privilégié entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'innovation dans la mobilité » souligne Jean-Marc Zulesi.

Parmi les chantiers prioritaires évoqués à l'occasion de ces ateliers : la création d'un label à destination des start-ups, la mise en place d'outils et d'actions pour appuyer le dialogue avec les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du projet de loi LOM à venir, le lancement d'un « Start-up Tour » afin d'offrir aux futurs adhérents des rencontres de terrain avec les différents acteurs de la mobilité en France, la valorisation de ces entreprises à l'occasion des principaux événements de la mobilité, ou encore l'organisation d'un événement métier.

Plus d'une vingtaine de start-ups a d'ores et déjà adhéré à ce métier du CNPA, parmi lesquelles CityScoot, Troopy, Iodines, We-Van, Smovengo, Virtuo, ainsi que la plupart des start-ups des 3 promotions du Moove Lab, l'accélérateur de start-ups du CNPA hébergé à Station F (Cocolis, Fidcar, Convoicar...).

*« La création de ce nouveau métier permettra de **créer des synergies entre les entreprises historiques du CNPA et les nouvelles start-ups** se positionnant sur le secteur de la mobilité. Il est indispensable de fédérer ces acteurs pour accélérer le développement de ces innovations. L'« Atelier des Mobilités » permettra d'offrir aux parties prenantes **un forum de discussion** pour connecter l'ensemble des acteurs mais aussi un lieu de représentation permettant aux start-ups de la mobilité de parler d'une même voix»* explique **Xavier Horent, Délégué Général du CNPA.**

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.